

Le Premier Ministre

N° 5613/SG

Paris, le 2 novembre 2012

À

**MESSIEURS LES PRÉFETS DE RÉGION,
MESDAMES ET MESSIEURS LES PRÉFETS DE
DÉPARTEMENT**

OBJET : Déclaration commune Etat-grandes villes et agglomérations.

Vous trouverez ci-joint la déclaration commune du mardi 30 octobre 2012, par laquelle l'État, les grandes villes et les agglomérations ont décidé de se mobiliser autour de 13 engagements pour la vitalité économique et la cohésion sociale des territoires urbains. Cette déclaration s'inscrit dans la perspective de la nouvelle étape de la décentralisation.

Je vous demande de vous rapprocher des maires des grandes villes et des présidents des communautés urbaines et des communautés d'agglomération afin d'examiner avec eux les modalités de mise en oeuvre de ces engagements sur le terrain, et en tout premier lieu assurer la réussite du programme des emplois d'avenir.



Jean-Marc AYRAULT

Déclaration commune Etat-Grandes villes et Agglomérations
30 octobre 2012 - Palais de l'Elysée

13 engagements pour la vitalité économique et la cohésion sociale
des grandes villes et des agglomérations

Le fait urbain ne cesse de s'affirmer : il contribue à structurer nos territoires autour de métropoles et d'agglomérations de taille significative qui, loin de fragiliser les espaces qui les environnent, exercent un effet d'entraînement pour le tissu économique, l'innovation, la création d'emplois et le développement des services collectifs. En même temps, l'urbanisation fait naître de nouveaux besoins : transports, logement, équipements culturels et sportifs. Elle nécessite de veiller aux équilibres sociaux, territoriaux et environnementaux, afin que chacun puisse trouver sa place et profiter des bienfaits du cadre de vie urbain.

Prochainement, le nouvel acte de décentralisation confortera la place des grandes villes et des agglomérations : en donnant leur pleine mesure aux métropoles, qui doivent exercer des compétences étendues ; en conférant aux agglomérations une compétence reconnue en matière d'organisation de la mobilité durable ; en confirmant leur rôle de maître d'œuvre des politiques d'urbanisme et de logement, en cohérence avec les priorités nationales de mixité sociale et de solidarité envers les territoires les plus défavorisés.

Sans attendre ce nouvel acte de décentralisation, l'Etat, les grandes villes et agglomérations se mobilisent autour de 13 engagements.

I. Développer la vitalité économique et l'emploi dans les territoires urbains

Les grandes villes et agglomérations orientent, en cohérence avec les stratégies nationale et régionale, leur action vers le soutien des PME et entreprises de taille intermédiaire implantées dans leurs territoires.

Engagement n°1 : Les grandes villes et agglomérations s'engagent à articuler leurs stratégies économiques avec celles des régions et de l'Etat, pour soutenir le développement des entreprises et leurs efforts d'innovation. Elles s'engagent à renforcer leur soutien aux investissements universitaires, à développer le rapprochement recherche-entreprises, et à apporter au PME et ETI des services et équipements publics adaptés à leurs nouveaux besoins (parcs technologiques, réseaux techniques, solutions de transport, très haut débit...)

Engagement n°2 : Les grandes villes et agglomérations s'engagent à permettre l'accès des PME à la commande publique.

Engagement n°3 : A l'échelle de leurs bassins d'emploi, les grandes villes et agglomérations s'engagent à renforcer leur implication dans l'animation des dispositifs locaux de soutien à l'emploi et d'insertion par l'économie.

Engagement n°4 : Au cours de l'année 2013, les grandes villes, les agglomérations et l'Etat favoriseront le déploiement au niveau local des 100 000 emplois d'avenir au sein de leurs services, des organismes publics locaux et du milieu associatif local.

II. Améliorer le cadre de vie des habitants

Par leurs investissements, les grandes villes et agglomérations se mobilisent pour la construction de nouveaux logements de qualité, contribuent à réduire les inégalités entre les quartiers, développent une offre cohérente de transports publics, favorisent la transition énergétique. Pour aller plus loin, l'Etat s'engage à leurs côtés.

Engagement n°5 : Les grandes villes et agglomérations poursuivront leur mobilisation pour atteindre l'objectif national de construction annuelle de 500 000 logements dont 150 000 logements sociaux. L'Etat encouragera les délégations des aides à la pierre au profit des territoires urbains qui portent un projet ambitieux. Il mettra ses terrains à leur disposition pour faciliter la construction de logements sociaux. Pour financer ces nouveaux programmes, les grandes villes et agglomérations bénéficieront, en plus des aides à la pierre, des prêts spécifiques mis en place par la Caisse des Dépôts sur la période 2013-2017, leur

permettant d'étaler sur de longues durées leurs efforts de portage foncier. L'Etat, les grandes villes et les agglomérations mèneront à bien les programmes de rénovation urbaine engagés dans les quartiers et prépareront une nouvelle génération d'opérations de renouvellement urbain.

Engagement n°6 : Les grandes villes et agglomérations s'engagent à renforcer la dimension intercommunale des plans locaux d'urbanisme et à encourager des formes urbaines moins consommatrices d'espace à travers leurs outils de maîtrise foncière et de planification.

Engagement n°7 : La politique de la ville est indispensable à la cohésion de notre pays. L'Etat et les grandes villes et les agglomérations uniront leurs efforts dans les domaines suivants :

- Les grandes villes et les agglomérations souscrivent à l'objectif du Gouvernement de faire progresser en 2013 la dotation de solidarité urbaine de 120M€ et de fixer la dotation de développement urbain à 50 M€ afin de soutenir l'action des territoires urbains en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'Etat s'engage à poursuivre les efforts de péréquation au sein des dotations aux collectivités locales au cours des deux années suivantes;
- Les grandes villes et les agglomérations s'engagent à faire progresser la solidarité en leur sein ; elles noueront également de nouveaux partenariats et de nouvelles formes de solidarité avec les espaces périurbains dans le cadre de schémas de cohérence territoriale (SCOT) et des pôles métropolitains ;
- Des contrats de ville de nouvelle génération seront conclus. Ils regrouperont à l'échelle intercommunale les actions en faveur des habitants pour définir un véritable projet de territoire.

Engagement n°8 : Depuis 2008, 119 projets représentant 1100 km de lignes nouvelles de transports communs en site propre (TCSP) ont été lancés dans le cadre des deux premiers appels à projets (TCSP). L'Etat s'engage à lancer un nouvel appel à projets de Transport en Commun en Site Propre. Pour financer leurs programmes d'investissement, les grandes villes et agglomérations pourront également bénéficier de prêts de long terme dédiés aux infrastructures de transports mis en place par la Caisse des Dépôts sur la période 2013-2017.

Engagement n°9 : Les grandes villes et agglomérations s'engagent, en cohérence avec les schémas régionaux de l'intermodalité, à développer au profit des usagers une offre de transport de qualité, cohérente et intégrée : complémentarité entre les modes de déplacement, information multimodale, tarification. De son côté, l'Etat s'engage à élargir

leur compétence à d'autres composantes de la mobilité pour en faire de véritables autorités organisatrices de la mobilité durable.

Engagement n°10 : Acteurs essentiels de la transition énergétique à travers les plans climat énergie territoriaux (PCET) en cours de généralisation, les territoires urbains s'engagent à rénover 3% de leurs bâtiments publics les plus énergivores par an et participer à la mise en place de nouveaux mécanismes de financement des travaux d'isolation thermique dans l'habitat ancien. L'Etat s'engage à soutenir, aux travers de financements de l'ADEME et de l'ANAH, mais aussi des règles de valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE), les mesures territoriales d'efficacité et de sobriété énergétique les plus performantes. Il soutiendra le développement des réseaux alimentés par des énergies renouvelables grâce au Fonds Chaleur. Les grandes villes et les agglomérations pourront également souscrire aux prêts sur fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts mis en place sur la période 2013-2017 pour la rénovation des bâtiments publics.

III. Préserver la capacité d'investissement des territoires urbains et garantir leur accès aux financements

Chaque année, les grandes villes et agglomérations investissent en moyenne 20 mds€ dans l'économie locale. Elles représentent 50 % de l'investissement des collectivités locales et 150 000 emplois dans le BTP.

Engagement n°11 : Les grandes villes et agglomérations s'engagent à approfondir la mutualisation et l'optimisation de leurs dépenses de fonctionnement. De son côté, l'Etat s'engage à alléger le coût et le nombre des normes pesant sur les collectivités locales. Une méthode sera définie pour identifier avec les collectivités les procédures et examiner, pour celles qui restent en vigueur, toutes les solutions de simplification et les délais de mise en oeuvre.

Engagement n°12 : Pour permettre aux grandes villes et des agglomérations de financer leurs projets structurants, celles-ci doivent pouvoir accéder à des solutions de financement performantes et diversifiées :

- L'Etat mettra en place un partenariat entre la Banque Postale et la Caisse des dépôts pour la constitution d'une structure de financement des collectivités locales ;
- L'Etat favorisera, en s'appuyant sur le fonds d'épargne de la Caisse des dépôts, la mise en place de prêts de longue durée à un taux favorable, dans un cadre pluriannuel ;

- Des solutions d'accès mutualisé aux financements obligataires seront étudiées.

Engagement n°13 : L'Etat associera étroitement les grandes villes et les agglomérations à la préparation du pacte financier de confiance et de responsabilité qui doit accompagner, en 2013, l'adoption de la loi portant nouvel acte de la décentralisation. Trois objectifs seront recherchés :

- Une solidarité financière renforcée en faveur des territoires défavorisés ;
- La préservation de l'autonomie fiscale des grandes villes et des agglomérations ;
- Le maintien d'un lien entre les ressources des territoires urbains et le développement de leur tissu économique.

Le Président de l'AMGVE,



Michel DESTOT

Le Président de l'AdCF,



Daniel DELAVEAU

Le Président de l'ACUF,



Gérard COLLOMB

Le Premier ministre,



Jean-Marc AYRAULT